

## Monde

**PROCHE-ORIENT.** Une commission d'enquête de l'ONU a remis son rapport sur l'intervention israélienne à Gaza. Un texte contesté.

# « Populations en otage »



### QUESTIONS À

**Denis Bauchard**  
conseiller spécial  
auprès de l'Institut  
français des relations  
internationales (IFRI).

#### Comment les enquêteurs de l'ONU ont-ils travaillé ?

Il faut d'abord rappeler que les Nations unies mettent très souvent en place des commissions d'enquête sur la base de propositions du secrétaire général, avisées par les pays membres ou divers comités. Dans ce cas, il s'agit du Conseil des droits de l'homme. Il a veillé à ce qu'il y ait un équilibre entre les différentes sensibilités et les régions du monde. La composition de la commission qui nous occupe a répondu à ce genre de préoccupation. Les experts mandatés par le Conseil ont recueilli des témoignages. D'abord des représentants des

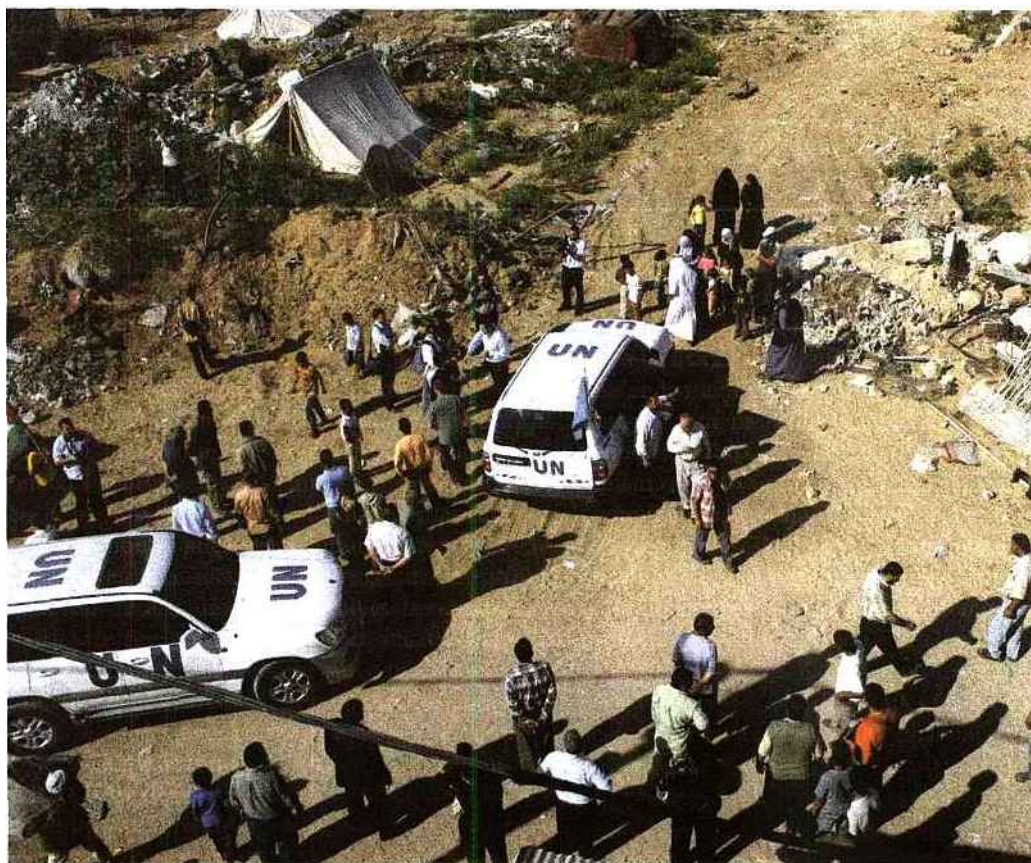
liar l'UNRWA, qui s'occupe des réfugiés palestiniens, qui gère tout le système scolaire palestinien et qui distribue l'aide humanitaire à Gaza, enfin des membres des ONG palestiniennes, israéliennes ou internationales, présentes sur place. Les journalistes qui ont pu entrer à Gaza au lendemain de l'opération militaire ont aussi été interrogés. En revanche, les experts du Conseil n'ont pu entendre les officiers israéliens qui s'en tiennent à cette position constante : récuser ce qu'ils considèrent comme une ingérence de l'ONU qui, bien qu'elle ait créé l'État d'Israël, est jugée avec méfiance voire hostilité. Cependant, le Conseil n'a jamais perdu de vue son objectif principal : savoir ce qui s'est réellement passé à Gaza pendant l'intervention israélienne.

#### Cela explique-t-il que certains commentateurs trouvent le rapport défavorable à Israël ?

C'est une accusation injuste. Le rapport est très critique aussi bien pour Israël que pour le Hamas. Il faut rappeler l'ampleur des destructions dans la bande de Gaza. Certes, les partisans du Hamas ont l'habitude de trouver refuge dans des écoles ou des mosquées. Mais, à l'inverse, les soldats israéliens utilisent les civils palestiniens comme des boucliers humains quand ils fouillent les maisons de Gaza. Les auteurs du rapport sont prudents et reconnaissent l'absence de preuves formelles. Est-ce une raison pour nier l'existence de dérapages ? Au

**« L'armée israélienne est fidèle à une méthode, qui consiste à frapper "de façon disproportionnée" »**

États membres présents dans la région, notamment des diplomates installés à Jérusalem ou Tel-Aviv. Ensuite, des représentants d'agences œuvrant sous l'égide des Nations unies, en particu-



**La mission Goldstone, mandatée par l'ONU, a enquêté, entre autres, sur la destruction de maisons de civils palestiniens à Gaza**

© ASHRAF AMFRA/LANDOV/MAXPPP

fond, l'armée israélienne se trouve en face d'une population devenue l'otage des combattants. Dans son dernier livre, Samy Cohen [chercheur à Sciences-Po, *ndlr*] observe que Tsahal est une armée efficace dans un conflit classique mais démunie face à la guérilla. En Irak, les Américains, tenant compte de leurs échecs précédents, tentent de mettre en œuvre une tactique plus mobile et plus souple afin de ramener la violence à un niveau acceptable. L'armée israélienne, au contraire, demeure fidèle à sa méthode, qui consiste à frapper « *de façon disproportionnée* », comme elle l'a reconnu, les populations civiles en espérant que ces dernières se retournent contre les combattants palestiniens. Cette option n'a pas donné les résultats escomptés au Sud Liban, mais les officiers de Tsahal s'en tiennent à cette approche.

**Comprenez vous que l'expression de « crimes contre l'humanité », employée contre Israël, puisse heurter ?**

Oui, parce que cette accusation prend une portée symbolique importante. Cette rhétorique militante, encouragée par les pays arabo-musulmans, ne me semble pas portée par le rapport, puisque le fait que des crimes contre l'humanité aient été perpétrés n'est évoqué par les experts que sous la forme d'une hypothèse.

**Ces auteurs envisagent de traduire des responsables israéliens devant un tribunal pénal international. Est-ce la meilleure méthode pour faire évoluer la politique israélienne ?**

Le développement d'une justice internationale est contesté par de nombreux pays, y compris les États-Unis. Mais il est accepté par les opinions publiques. En Israël même, l'opinion se divise et le

malaise s'est diffusé jusque dans l'armée. Que l'on se souvienne des aviateurs qui avaient signé une pétition condamnant certaines des missions qui leur étaient confiées. Quelle que soit la véracité des faits relatés dans le rapport, l'isolement menace Israël, surtout depuis la constitution d'un gouvernement auquel collabore un représentant de l'extrême droite, Avigdor Lieberman.

**Ce rapport ne risque-t-il pas plutôt d'écarter l'ONU d'un processus de paix dans la région ?**

Mais l'ONU a toujours été tenue à l'écart des négociations qui ont eu lieu au Proche-Orient. La paix qu'Israël a signée avec l'Égypte puis la Jordanie résulte de relations bilatérales. Les impulsions données par les présidents Carter, Bush senior et Clinton ont également contourné l'ONU. Que ce rapport discrédite un peu plus l'ONU aux yeux des

Israéliens, la chose est possible. Mais, je le répète, il reste important de décrire les exactions qui, de part et d'autre, ont été perpétrées pendant l'intervention militaire à Gaza parce que c'est bien le rôle d'une organisation internationale de paix de faire progresser cet idéal et donc de dire ce qui s'est passé réellement.

### Quelle sera la position de la France à l'égard du rapport ?

Il est trop tôt pour le dire. Pour l'instant, la prudence paraît l'emporter. Mais il est sûr que le président Sarkozy, ami d'Israël, devient critique à l'égard de la politique du gouvernement israélien. Il rejoint d'ailleurs la position des Barack Obama et prône un règlement du conflit à travers une conférence internationale dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, initiative qui contourne également l'ONU. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
FRÉDÉRIK CASADESUS

## Les grandes lignes du rapport

**Le rapport d'enquête de l'ONU sur les opérations militaires** conduites par Israël dans la bande de Gaza affirme que « *de nombreuses violations graves du droit international, à la fois du droit humanitaire et des droits de l'homme, ont été commises par Israël lors des opérations militaires à Gaza* ». Certes, il estime aussi que les tirs lancés par les groupes armés du Hamas, « *délibérés et destinés à causer des pertes en vies humaines, constituaient de graves crimes de guerre* ». Mais le document précise que Tsahal a commis « *des meurtres délibérés* » et fait preuve d'une « *volonté de causer de gran-*

*des souffrances à des personnes protégées* ». Le rapport recommande au Conseil de sécurité d'exiger d'Israël « *des enquêtes indépendantes appropriées concernant les crimes présumés qui ont été commis, conformément aux standards internationaux, et de transmettre ces enquêtes dans les six mois* ».

Dans le cas contraire, le rapport appelle le Conseil de sécurité à renvoyer la situation à Gaza au procureur de la Cour pénale internationale (CPI). Cette proposition suscite l'indignation du gouvernement israélien.

F. C.